

Message du Conseil communal au Conseil général n°232 du 30 septembre 2024

OBJET : Prendre connaissance et préavisier un crédit de CHF 5'819'500.- pour la réalisation des mesures du PGA de Haute-Sorne à caractère partiellement suprarégional, dès 2025 et jusqu'à horizon 2035.

1. Préambule / Objet

Le PGA (plan général d'alimentation en eau potable) de Haute-Sorne a mis en évidence la vétusté des réservoirs d'Undervelier et de Glovelier, ainsi que leurs manquements aux normes techniques en vigueur en matière de distribution d'eau potable dans ces deux villages.

Dans son rapport rédigé à la suite de son inspection du 10 avril 2024, le SCAV (Service de la consommation et des affaires vétérinaires) notifie également la non-conformité de ces deux anciens réservoirs communaux en l'état actuel de la technique. Il attend notre proposition de mise en conformité. Pour rappel, la distribution d'eau potable est soumise à la loi sur les denrées alimentaires.

Haute-Sorne a la chance de disposer de diverses ressources pour son approvisionnement en eau. Les objectifs politiques et environnementaux cantonaux consistent à favoriser et inciter les connexions entre les réseaux, solution rencontrant une efficacité optimale en matière de garantie d'approvisionnement en eau potable.

Les études réalisées dans le cadre de l'élaboration du PGA de Haute-Sorne, avec la participation du Service de l'environnement cantonal, ont permis d'identifier la possibilité d'une collaboration suprarégionale entre notre Commune et le district de Porrentruy. Ceci a permis d'affiner nos concepts et d'identifier les solutions les plus avantageuses techniquement et financièrement pour les deux partenaires.

2. Introduction

Glovelier, situation du réservoir actuel des Tuilières :

- Construction de la structure en 1896, du local technique en 1929 ; travaux d'étanchéité des cuves en 1980.
- Etat structurel vétuste, en fin de vie, qualifié de dangereux. Relevé par les PGA de 2009 et 2023, ainsi que dans le rapport du SCAV de 2024.
- Défense incendie ne répondant pas aux normes actuelles édictées par la coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP) du 01.10.2019. L'altitude du réservoir actuel est insuffisante pour garantir la pression réglementaire dans le réseau.
- Débit de la source des Tuilières insuffisante pour les besoins actuels de Glovelier, alimentation via la chambre de la Croisée depuis 2021 (précédemment depuis le SIDP).

Undervelier, situation du réservoir actuel de la Metteneux :

- Construction en 1920, rénové en 1966 ; sans rénovation majeure au cours des 50 dernières années.
- Défense incendie ne répondant pas aux normes actuelles édictées par la coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP) du 01.10.2019. L'altitude du réservoir actuel est insuffisante pour garantir la pression réglementaire dans le réseau.
- Son état constructif et sa conception ne répondent plus à l'état actuel de la technique, relevé par le PGA de 2023 et le rapport SCAV de 2024.

Undervelier, Station de pompage (STAP) dite « Sous l'Ecole » :

- Permet d'alimenter le réservoir communal actuel avec l'eau des Corbets lorsque les débits des sources de la Metteneux ne sont plus suffisants.
- Date de 1966 et, par sa pompe unique, présente un risque de défaillance important.
- L'alimentation du réservoir via cette STAP est réalisée par la mise en surpression du réseau d'alimentation communal. L'eau des Corbets n'étant pas traitée, la pompe injecte donc des volumes d'eau brute dans le réseau d'alimentation communal, ce qui n'est plus admissible.

Conduite entre Soulce et Undervelier :

- Réseau de Soulce isolé du reste du réseau communal.
- Aucune solution technique de secours, ni d'appoint (sauf par camion-citerne).
- Rénovation du captage de la source de Basolaine à prévoir à horizon 10 ans, pas de solution technique d'appoint (sauf par camion-citerne).
- Possibilité de fournir l'eau de Basolaine et des Corbets à la STAP de Berlincourt, à destination des objets interconnectés, notamment le futur réservoir de Glovelier, qui pourra ainsi s'affranchir de la construction d'un volume de défense incendie dédié.

Concept suprarégional :

- Financement par le SIDP d'une partie des installations utilisées par Haute-Sorne (y.c. la part au fonds de maintien de la valeur).
- Subventionnement cantonal extraordinaire sur une part de chacune des mesures PGA à caractère partiellement suprarégionale.

3. Considérations générales

Vu l'état des lieux des réservoirs de Glovelier et d'Undervelier, des sites compatibles avec l'accueil d'un nouveau réservoir communal ont été identifiés lors de l'élaboration du PGA.

L'analyse stratégique réalisée pour Glovelier a considéré 9 variantes comparées dans une évaluation pondérée considérant plusieurs critères déterminants. L'argumentaire y relatif a été réexaminé fin 2023, par un groupe de travail dédié.

Pour le projet d'Undervelier, la situation géologique du village ne laisse guère de marge de manœuvre pour garder une proximité immédiate avec la source des Corbets.

Concernant le captage de la source des Tuillères, il reste propriété de la Commune. En cas de besoin, cette ressource pourra être rapatriée vers la STAP de Berlincourt.

Le captage et le réservoir de la Metteneux, vu la faible capacité de cette ressource, seront remis à la Bourgeoisie d'Undervelier, en l'état, afin d'être utilisés à des fins agricoles avoisinantes.

4. Considérations particulières

Le projet suprarégional accepté verra la construction d'une conduite de contournement de Glovelier reliant la chambre de la Croisée (au carrefour Berlincourt, Bassecourt et Glovelier) au réservoir de Russelin, propriété du SIDP. Elle transitera par le futur réservoir du Droit.

L'investissement dévolu à la réalisation de cette conduite et de ses installations dédiées est financé par le SIDP (40%) et le Canton (60%). Le SIDP financera, par une taxe unique

annuelle, l'apport au fonds de maintien de la valeur des objets construits. A la mise en service, la propriété des installations sera transférée à Haute-Sorne.

La collaboration entre les deux distributeurs d'eau potable permet donc à notre Commune d'utiliser, sans frais d'investissement, les installations financées par le SIDP pour alimenter son futur réservoir du Droit. La réfection et l'augmentation du diamètre de la conduite prévue initialement pour alimenter le réservoir, estimées à l'époque à CHF 457'000.- n'est plus à réaliser.

Grâce à l'interconnexion de nos principales ressources en eau, notamment la liaison entre Soulce et Undervelier, ainsi que la capacité de remplissage rapide du futur réservoir de Glovelier, via la conduite de contournement du même village, il est possible de s'affranchir de la construction d'une cuve de 200 m³ dédiée à la défense incendie dans le réservoir communal du Droit et dont l'investissement aurait amené un surcoût de plus de CHF 200'000.-.

Selon les normes, les habitations doivent être équipées d'un réducteur de pression. Lors du projet d'exécution, les propriétaires de Haute-Sorne seront invités à contrôler leurs installations et à se mettre en conformité (à leur frais).

5. Procédure

L'une des conditions pour la délivrance des arrêtés de subventionnement cantonaux est la remise des projets d'ouvrage, incluant l'acceptation des crédits par l'Autorité communale compétente, avant la fin de l'année 2024 aux autorités cantonales.

Les projets d'ouvrage réalisés dans le cadre de ce projet, sont précis et permettent d'engager les procédures d'autorisation avant de passer aux phases de réalisation.

La votation populaire est arrêtée au 24 novembre 2024.

6. Les Projets d'ouvrages

Réservoir du Droit, Glovelier

Le nouveau réservoir de Glovelier sera construit au Droit, à une altitude de 580 msm (mètres sur mer), inférieure de 20 m à celle de l'actuel réservoir du SIDP (600 msm), avec lequel il sera connecté. Une surface d'environ 1000 m² sera nécessaire à son implantation. Le site idéal se situe sur un terrain propriété de la Bourgeoisie de Glovelier. La mise à disposition de cette surface doit encore faire l'objet d'une convention entre la Bourgeoisie et la Commune.

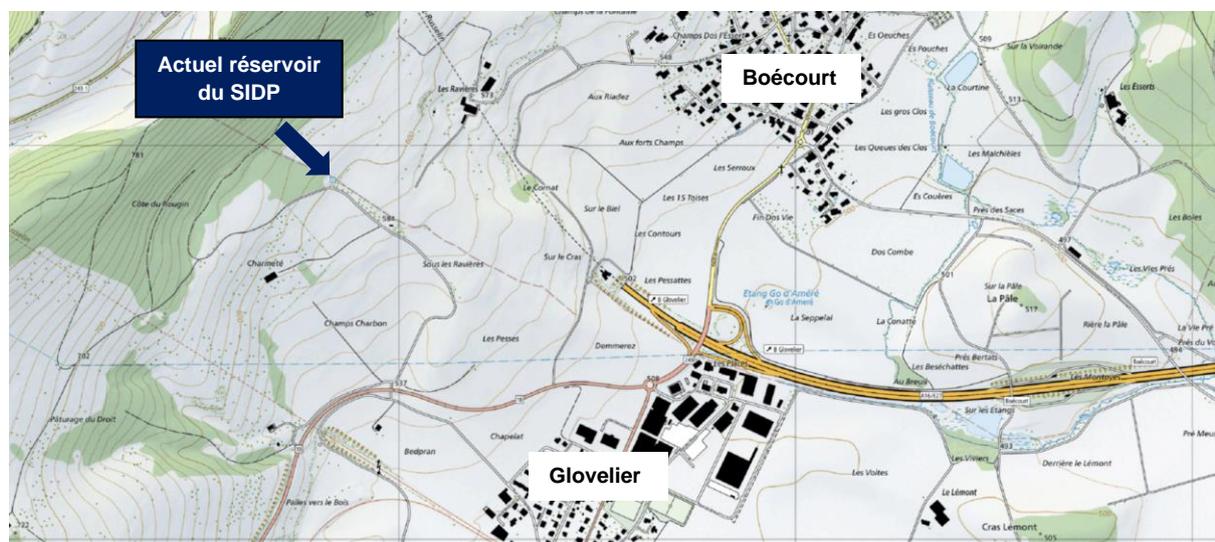


Figure 1 : source : DL/CG

Il contiendra deux cuves de 200 m³ chacune. Son local technique accueillera la chambre des vannes et les installations de gestion et d'exploitation de l'ouvrage qui permettra la circulation des flux dans toutes les directions.

L'implantation de ce nouveau réservoir impliquant la perte de bosquets et d'arbres, une compensation écologique est prévue dans le devis sur le reste de la parcelle.

Vu son orientation plein sud, il sera compatible avec l'accueil d'une future éventuelle centrale photovoltaïque. Notons cependant que les volumes d'énergie consommés dans l'ouvrage resteront faibles.

Réservoir des Ravières, Undervelier

Le réservoir sera construit à une altitude de 600 msm (mètres sur mer) sur une surface dédiée d'env. 1100 m², appartenant actuellement à la Bourgeoisie d'Undervelier. Une convention en cours d'élaboration règlera le droit de superficie pour son emplacement et la reprise des installations du réservoir de la Metteneux en l'état.

La nature du terrain et ses caractéristiques géologiques nécessitent une solidification d'une portion du site constitué de roches friables par un système de pieux d'ancrages, ce qui impacte financièrement le projet (+CHF 150'000.-). Notons en outre que la nature particulière du secteur rend le site défini comme étant financièrement le plus avantageux.

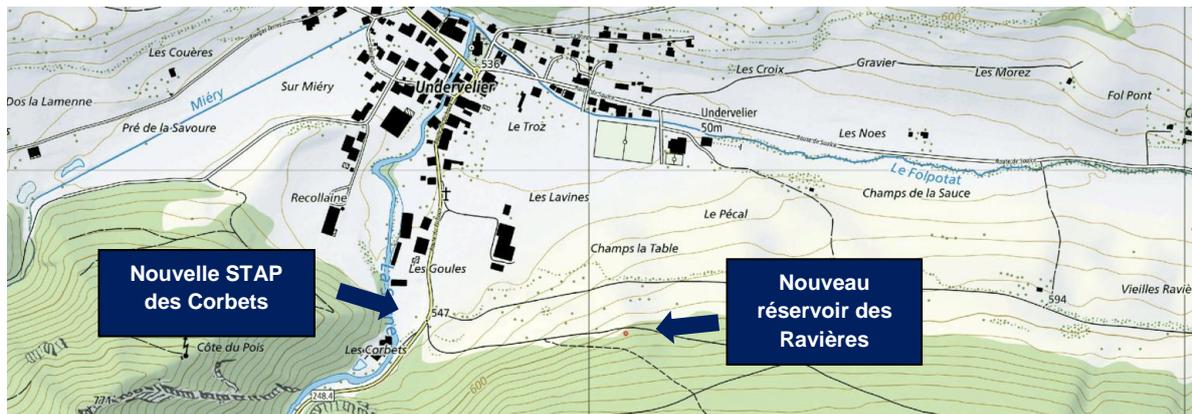


Figure 2 : source : DL/CG

Le réservoir contiendra deux cuves de 225 m³ chacune. Son local technique accueillera la chambre des vannes et l'ensemble des installations de gestion et d'exploitation de l'ouvrage qui permettra la circulation des flux dans toutes les directions, notamment par la présence d'une pompe dédiée au secours du réseau de Soulce.

Station de pompage des Corbets, Undervelier

La station est située au plus proche du captage et du futur réservoir en fonction des possibilités géologiques de la zone, techniquement impactée par le tracé de la route cantonale toute proche.

La surface dédiée d'env. 700 m², appartient actuellement à un propriétaire privé. La mise à disposition de cette surface fera l'objet d'une convention entre ce propriétaire et la Commune.

Conduite Soulce-Undevelier

La Conduite sera connectée à l'extrémité ouest du réseau d'eau potable de Soulce, à proximité de l'entrée du village, pour rejoindre le réservoir des Ravières. Le tracé optimal est d'environ 3'200 m. Il empruntera le tracé de la conduite alimentant actuellement la station de pompage de la Charératte, prendra la destination de la ferme du même nom, transitera par les constructions situées à Champ Renaud, avant de rejoindre Undervelier au nord du tracé de la route principale.

Depuis l'entrée est d'Undervelier, la future conduite passera sous le ruisseau du Folpotat, puis entre la halle des fêtes et le terrain de football, avant de rejoindre le réservoir des Ravières sur un tracé rectiligne vers le sud.

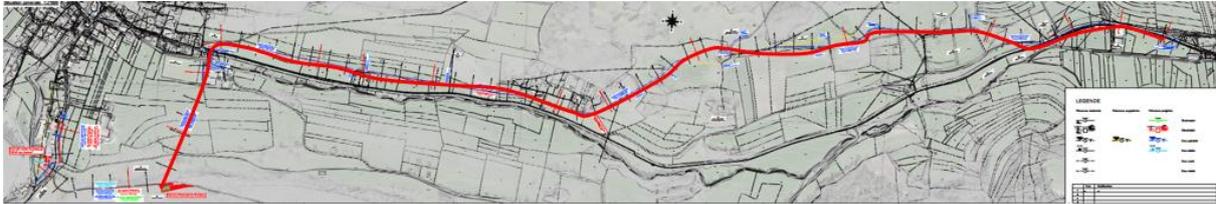


Figure 3 : source : DL/CG

Cette conduite permettra d'alimenter les habitations (fermes, maisons principales et secondaires) situées sur le tracé. Les installations sont prévues pour permettre la circulation de l'eau dans les deux sens en cas de nécessité (solution de secours pour Soulce).

7. Considérations environnementales et écologiques

Les exigences légales vis-à-vis de l'eau potable sont définies par de nombreuses lois et ordonnances, dans le but de garantir la sécurité des consommateurs et le respect des ressources naturelles (ODAIUOs, OPBD, LGEaux). Le respect des normes SSIGE est aussi une prérogative.

En plus des lois définissant la qualité de l'eau, les distributeurs doivent respecter des obligations légales supplémentaires : protection des eaux, notamment la définition de zones de protection, l'approvisionnement en eau potable en temps de crise, la loi concernant la surveillance des prix, la sécurité au travail, le Code civil (propriété des sources), la responsabilité du propriétaire d'ouvrage, ainsi que les responsabilités inhérentes aux produits.

Considérant les différentes exigences légales susmentionnées, la réalisation de ce projet, en plus d'être indispensable, est respectueuse des ressources naturelles et environnementales.

8. Délai de réalisation

Réservoir du Droit, Glovelier & conduite du SIDP : 1^{ère} étape
liée à la ZAM et conduite de contournement

Réservoir des Ravières, Undervelier & conduite Soulce-Undervelier : 2^e étape

Le Conseil Général donne compétence au Conseil Communal pour planifier la réalisation des étapes selon les contingences budgétaires et financières afin d'arriver à une réalisation finale à horizon 2035. Le tout est placé sous la réserve de l'acceptation de ce message par le peuple de Haute-Sorne, sollicité par la voie des urnes, de l'obtention de l'arrêté de subventionnement et des procédures d'autorisations.

9. Coût des travaux et/ou études

Les projets d'ouvrage exigés en vue de la délivrance de l'arrêté de subventionnement suprarégional, en outre nécessaire à l'établissement d'un devis plus précis, en considérant les défis techniques et géologiques, ont fait l'objet d'un crédit séparé de CHF 220'000.-, accepté par le Conseil Général le 2 octobre 2023 (message N° 208).

Les coûts calculés dans le cadre des projets d'ouvrages ont été établis selon les prix actuels du marché (offres de 2024). Une différence notable est à constater entre l'estimation des coûts, réalisée lors de l'élaboration du PGA en 2018 et les prix indiqués par la rentrée d'offres budgétaires sollicitées cette année pour l'élaboration des projets d'ouvrages. Le renchérissement évoqué ci-dessus est de l'ordre de 10% à 20% selon les corps de métier.

Aménagements	Réservoir du Droit	Interconnexion Soulce - Undervelier	Réservoir des Ravières	STAP Corbets	Conduite route du Pichoux	TOTAL	%
Génie civil (conduites)	128'200	865'000	0	279'000	58'500	1'330'700	23%
Génie civil et béton armé, maçonnerie (ouvrages)	433'400	0	925'000	455'000	0	1'813'400	31%
Sanitaire (conduites)	55'100	297'000	0	87'000	30'000	469'100	8%
Sanitaire, ventilation et déshumidification (ouvrages)	153'100	1'900	214'000	148'000	0	517'000	9%
Automatisation, Monitoring, Traitement	125'700	1'500	93'500	126'800	1'000	348'500	6%
Pompes	0	0	10'200	41'000	0	51'200	1%
Electricité (ouvrage)	33'700	0	35'000	40'000	0	108'700	2%
BKW (raccordement réseau)	0	0	11'000	36'000	0	47'000	1%
Peinture, serrurerie, ferblanterie, bardage, clôtures portails	68'800	0	22'200	92'100	5'000	188'100	3%
Paysagisme et Géotechnique	11'400	10'700	21'000	22'000	15'200	80'300	1%
Bureaux d'ingénieurs	120'100	136'000	146'000	140'000	21'000	563'100	10%
Coûts admin, mobilier, nettoyages, tests, etc.	17'200	18'900	34'000	33'000	10'200	113'300	2%
Remise en état, indemnités	0	39'100				39'100	1%
Travaux adm internes	30'500	36'400	40'000	39'600	3'500	150'000	2%
TOTAL PAR SITE	1'177'200	1'406'500	1'551'900	1'539'500	144'400	5'819'5000	100%
Dont TVA	-85'923	-102'663	-113'288	-112'388	-10'558	-424'819	7%
Dont divers et imprévus (%)	51'750	71'888	71'404	64'342	9'330	268'714	5%

Figure 4 : source : CG

10. Considérations financières

Investissement net :

L'investissement est à charge du financement spécial « approvisionnement en eau (710) ».

Coût des projets	CHF	TTC
Réservoir du Droit, Glovelier	1'177'200	
Conduite Soulce-Undervelier	1'406'500	
Réservoir des Ravières, Undervelier	1'551'900	
Station pompage des Corbets, Undervelier	1'539'500	
Rte du Pichoux – Conduite d'eau potable	144'400	
TOTAL TTC	5'819'500	
<i>TVA à récupérer ./ REDIP</i>	- 350'000	<i>Estimation</i>
<i>Subvention extraordinaire RCJU suprarégional TTC</i>	- 297 000	<i>Projection ENV</i>
<i>Subvention interconnexion</i>	- 384 000	<i>Projection ENV</i>
<i>Subvention ECA</i>	- 350 000	<i>Estimation</i>
<i>Autres subventions de fondations ou partenaires privés</i>		<i>PM</i>
Investissement net	4'438'500	

Figure 5 : source : MB / CG

Le Canton du Jura a reconnu une part suprarégionale dans nos propres installations pour une valeur de CHF 495'000.-. Selon la promesse de subvention préavisée le 31.08.2022 par le Gouvernement jurassien, un subventionnement exceptionnel de 60% est accordé sur cette part suprarégionale, soit un montant de CHF 297'000.- au bénéfice de la Commune.

Le reste du projet peut prétendre au subventionnement de l'ECA, du Canton et éventuellement d'autres fondations et organes soutenant les projets liés à l'eau que nous allons contacter au vu du caractère spécifique de ce projet et de la zone géographique et géologique de nos sites. Ces demandes ne peuvent être déposées qu'après l'acceptation du crédit par le législatif communal et ne sont pas quantifiables à ce stade.

Le message présenté donne compétence au Conseil communal pour gérer la réalisation et le financement des différents objets.

Charge financière annuelle estimée :

Selon le décret concernant l'administration financière des communes (RSJU 190.611), le taux d'amortissement est défini par rapport à la durée de vie de l'objet.

Charge financière - montants en CHF	Invest	Taux	
Conduites et hydrants	1'416'900	1.25%	17'711
Réservoirs	2'871'600	1.52%	43'509
Captages, pompages	150'000	2.00%	3'000
Sous-total amortissements			64'220
Charge d'intérêt	4'438'500	2.00%	88'770
Charge annuelle à charge du compte			152'990

Figure 6 : source : MB

Les charges financières sont projetées au terme des réalisations en tenant compte, avec toute la réserve nécessaire, des possibles subventions à recevoir.

La charge financière annuelle sera assumée par le financement spécial, fonction 710 Approvisionnement en eau. Cette charge donnera lieu à un prélèvement dans le fonds de maintien de la valeur (produit dans le compte de fonctionnement).

Autres charges de fonctionnement impactées par le projet :

Actuellement, le compte de fonctionnement reste impacté par l'ancienne convention avec l'OFROU reprise par le SIDP, permettant l'alimentation du village de Glovelier avant son raccordement à la STAP de Berlincourt.

La charge induite par les soutirages nécessaires au renouvellement des volumes présents dans la conduite entre Saint-Ursanne et Glovelier sera supprimée, au profit d'échanges entre les deux services des eaux (SIDP & Haute-Sorne) dès que les installations techniques permettront l'envoi d'eau dans les deux sens.

Cette charge annuelle qui sera caduque à l'entrée en fonction du réservoir du Droit est de :

Désignation	Tarif	Charge annuelle
Renouvellement 40 m3 par jour	0.3/m3	4'380.-

Figure 7 : source :DL/ CG

Fonds de maintien de la valeur (ci-après FMV) :

La LGeaux impose l'agrémentation annuelle d'un fonds, dit du maintien de la valeur. Il s'agit d'attribuer à ce fonds (charge dans le compte de fonctionnement), l'équivalent de 60% de l'amortissement annuel de la valeur de remplacement des installations du service des eaux.

Si comptablement, ce fonds ne peut être utilisé que pour l'amortissement annuel des investissements liés à l'eau potable et les intérêts de leur financement, l'entrée de fonds est réelle sur les comptes communaux. En 2023 et 2024, l'entrée annuelle, via les taxes des eaux, de liquidités dédiées aux investissements était de CHF 457'810.-.

L'ensemble des réalisations engendrera une variation de la valeur du réseau d'alimentation en eau de l'ordre de CHF 4'302'500.- (part des nouvelles réalisations) et impactera l'attribution au FMV de CHF 35'590.-.

Valeur de remplacement des installations existantes et attribution au FMV

Projeté

Source des données : PGA

taux de couverture 60%

Libellé	Anciennes valeurs CHF	Valeur de remplacement CHF	Durée d'utilisation an	Taux de renouvellement %	Attribution annuelle CHF/an
Conduites et hydrantes	47'390'000	49'199'900	80	1.25	369'000
Réservoirs	5'399'000	8'111'600	66	1.52	73'740
Captages, pompages	2'261'000	2'041'000	50	2.00	24'490
Stations de traitement, automatisation	940'000	940'000	33	3.03	17'090
Compteurs - 2'200 pces	677'000	677'000	15	6.67	27'080
Total	56'667'000	60'969'500		0.76	511'400

Figure 8 : source : MB

Impact des charges financières (intérêts et amortissements) :

Du point de vue comptable, l'impact des charges financières est couvert, comme légalement prévu, par un prélèvement sur le FMV.

Alimentation en eau potable	Année N - Charges	Année N - produits	Année N+5 - Charges	Année N+5 - produits
Alimentation MV - selon calcul	-	475'810	-	511'400
Charges d'intérêts	41'000	-	41'000	-
Charges d'amortissements	137'400	-	137'000	-
Charges d'intérêts projet en cours	23'000	-	23'000	-
Charges d'amortissements projet en cours	40'600	-	40'600	-
Charges d'intérêts - projetées	-	-	86'400	-
Charges d'amortissements - projetées	-	-	62'500	-
Sous-total	242'000	475'810	390'500	511'400
Alimentation fonds MV - nette	233'810		120'900	

Figure 9 : source : MB

Impact sur le prix de l'eau :

Par soucis de transparence, le Conseil communal souhaite communiquer sur l'impact financier de ce projet sur le prix de l'eau. Les investissements n'ont pas d'impact direct sur le prix au m³ de l'eau vu que la charge financière annuelle est plus petite que le montant calculé au titre de l'alimentation du FMV.

Désignation	Unité	Valeur
Augmentation attribution au FMV	CHF	35 590
Réduction charge directe	CHF	- 4 380
Variation liée au projet (1,74% de la charge totale de la fonction 7100)	CHF	31 '210
Consommation eau potable (2023)	m ³	488 600
Impact calculé	CHF / m ³	0.06
Coût supplémentaire par an pour 1 personne (projeté avec conso annuelle de 55 m3)	CHF / an	3.30

Figure 10 : source : MB/CG

11. Financement

La dépense à charge du financement spécial est la suivante :

Désignation	Montant
Coût total du projet	5'819'500
Estimation des subventions à recevoir	- 1'381 '000
Besoin de financement	4'438'500

Figure 11 : source : MB

Recours possible à l'emprunt **CHF 4'438'500**
(dans la mesure du possible le financement par les recettes courantes sera privilégié)

12. Préavis des autorités

Le Conseil communal, préavise favorablement cet objet et invite le Conseil général à préaviser favorablement le message tel que présenté.

Haute-Sorne, le 11 septembre 2024

Au nom du Conseil communal
Le Président **Le Chancelier**

Eric Dobler

Raphaël Mérillat